

## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

### *Nomination*

### *Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social Comité technique paritaire*

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DU DIALOGUE SOCIAL

### **Arrêté du 15 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi**

NOR : ETSR1481469A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2014-1228 du 22 octobre 2014 relatif à certains comités techniques institués au sein des départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des droits des femmes, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2014 portant création et composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi ;

Vu le procès-verbal établi le 9 décembre 2014 par le bureau de vote central à l'issue des élections au comité technique ministériel institué auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les personnes dont les noms suivent siègent, en qualité de représentants du personnel, au comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés du travail et de l'emploi.

#### **Syndicat UGFF-CGT**

##### *Membres titulaires*

M. Anthony SMITH, DIRECCTE de Champagne-Ardenne, unité territoriale de la Marne (51).

Mme Martine CORNELOUP, DIRECCTE de Rhône-Alpes, unité territoriale de l'Ardèche (07).

M. Ian DUFOUR-GRUENAI, DIRECCTE de Rhône-Alpes, unité territoriale du Rhône (69).

Mme Charlotte DOITEAU, DIRECCTE de Midi-Pyrénées, unité territoriale de la Haute-Garonne (31).

##### *Membres suppléants*

Mme Christiane BATAILLARD, DIRECCTE de Rhône-Alpes, unité territoriale du Rhône (69).

Mme Sylvie DENOYER, DIRECCTE d'Île-de-France, unité territoriale de Paris (75).

Mme Lydie VINCK, direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

M. Thierry LESTRADE-GONZALES, délégation à l'emploi et à la formation professionnelle.

#### **Syndicat SYNTEF-CFDT**

##### *Membres titulaires*

M. Frédéric LAISNE, DIRECCTE de Languedoc-Roussillon.

Mme Marie-Claude QUILES, DIRECCTE d'Aquitaine.

M. Jacques ROGER, DIRECCTE du Centre, unité territoriale du Cher (18).

*Membres suppléants*

M. Luc DURAND, direction générale du travail.  
M. Jean-Pierre LAGUETTE, DIRECCTE de Languedoc-Roussillon, unité territoriale de l'Hérault (34).  
Mme Émeline GALABRUN, DIRECCTE de Midi-Pyrénées.

**Syndicat UNSA-ITEFA**

*Membres titulaires*

Mme Brigitte PINEAU, DIRECCTE des Pays de la Loire.  
Mme Martine NOULIN, direction des ressources humaines.  
M. Michel ZEAU, DIRECCTE des Pays de la Loire, unité territoriale de la Loire-Atlantique (44).

*Membres suppléants*

M. Jacky HAZIZA, direction des finances, des achats et des services.  
Mme Hélène LUTUN, DIRECCTE de Corse (2B).  
M. Daniel CARLIER, DIRECCTE d'Alsace, unité territoriale du Bas-Rhin (67).

**Syndicat FO**

*Membres titulaires*

Mme Florence BARRAL BOUTET, DIRECCTE de Rhône-Alpes, unité territoriale de l'Isère (38).  
M. Pierre LAMAISON, DIRECCTE du Limousin, unité territoriale de la Haute-Vienne (87).

*Membres suppléants*

M. Robert PELLETIER, DIRECCTE de Poitou-Charentes, unité territoriale de la Charente (16).  
M. Laurent LEFRANCOIS, DIRECCTE du Centre, unité territoriale d'Eure-et-Loir (28).

**Syndicat SUD Travail-affaires sociales-solidaires**

*Membres titulaires*

M. Loïc ABRASSART, DIRECCTE de Midi-Pyrénées, unité territoriale de la Haute-Garonne (31).  
Mme Naila OTT, DIRECCTE d'Île-de-France, unité territoriale de Seine-et-Marne (77).

*Membres suppléants*

M. Théodore ASLAMATZIDIS, DIRECCTE d'Île-de-France, unité territoriale de Paris (75).  
M. Éric SAMSON, DIRECCTE de Bretagne, unité territoriale d'Ille-et-Vilaine (35).

**Syndicat FSU**

*Membre titulaire*

Mme Bernadette BARON, DIRECCTE de Midi-Pyrénées, unité territoriale de la Haute-Garonne (31).

*Membre suppléant*

M. Dominique MARECHAU, DIRECCTE du Centre, unité territoriale du Cher (18).

Article 2

Le mandat des représentants du personnel mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de quatre ans.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 15 décembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur des ressources humaines,*  
J. BLONDEL